

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1991

30 août 2011

SOMMAIRE

1798 Healthcare Long / Short Master Fund	95529	LMGC Luxembourg S.à r.l.	95564
Agence Immobilière Neu S.à r.l.	95557	ODC Luxembourg (Belgian Project) S.à r.l.	95558
Allianz Global Investors Fund IV	95525	Opera - Participations 2	95559
Allianz Institutional Plus	95525	Opera - Participations Sca	95558
Allianz PIMCO Pfandbrieffonds	95525	Optique Lorraine S.à r.l.	95558
Altercap Investment I S.A.	95526	Palais Angkor S.A.	95560
Axiome de Ré S.A.	95567	Pan European Real Estate Invest	95522
Berenberg Euro Money Market (SGB) ...	95528	Panolux S.A.	95564
Brand Trading Company S.A.	95530	Paulim S.A.	95563
b-to-v II S.à r.l.	95552	Peabody Boetie S.à r.l.	95560
CB Geldmarkt Deutschland I	95525	Pearson Luxembourg N°. 1.	95561
Chinalux SA	95522	PE Financing No. 5 (Luxembourg) S.A. ..	95564
Clairval Spf S.A.	95524	PEF Kons Investment S.A.	95568
Clinique Privée du Dr. E. Bohler	95557	PEF Route d'Arlon Investment S.A.	95568
Crete Invest S.A.	95523	Peter Pin S.à r.l.	95568
Docpharma Luxembourg Sàrl	95528	PowerCo S.à r.l.	95563
Docpharma Luxembourg Sàrl	95529	PowerCo S.à r.l.	95561
EDEL Capital S.A.	95556	Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR	95561
Fanad	95558	Private Estate Life S.A.	95562
Finagra S.A., SPF	95524	Prolux AG	95559
Financière Daunou 15 S.A.	95561	RE Educations S.à r.l.	95535
Fondation Grand-Duc Adolphe, Duc de Nassau	95565	RE European Bottles S.à r.l.	95535
Gestion Luxembourg S.A.	95557	Rotor Holding S.à r.l.	95544
Go ! General Overnight Express & Logistics Luxembourg S.à r.l.	95558	Samson International Holding S.A.	95562
H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Two S.à r.l.	95537	Seven Vegas S.A.	95522
Hilux SV SIF	95526	Strategie-Aktiv-Fonds	95528
JAN.CO S.A.	95560	Sungear Sicav	95562
KBC Equity Fund (L)	95523	Sunreef Yachts S.A.	95530
Lehman Brothers (Luxembourg) S.A.	95529	Xirom Investments SICAV	95524

Seven Vegas S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.762.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 septembre 2011* à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturés au 31.12.2009 et 31.12.2010;
3. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31.12.2009 et 31.12.2010 et affectations des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011119622/693/24.

Pan European Real Estate Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.271.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société Pan European Real Estate Invest S.A. qui se réunira le *22 septembre 2011* à 16.30 heures au Cabinet Philippe & Partners, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Accord sur le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en dehors du siège social;
2. Lecture des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes et lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice écoulé au 31 décembre 2010;
3. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 et affectation du résultat;
4. Décision quant à la continuation des activités de la société au vu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011120738/20.

Chinalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.256.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *13 septembre 2011* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.

3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011121258/1004/18.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 septembre 2011 à 10 heures à Luxembourg, 20, rue de la Poste avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Confirmation de l'omission de la décision du maintien de l'activité de la Société, conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, suite aux pertes cumulées excédant 75% du capital social de la Société, lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels modifiés aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009;
- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes en ce qui concerne les comptes annuels au 31 décembre 2010;
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2010;
- Allocation du résultat pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2010;
- Conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, décision quant à la liquidation de la Société, suite aux pertes cumulées excédant 75% du capital social de la Société;
- Décharge au Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- Divers et pouvoirs pour formalités.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011121257/710/26.

KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Etant donné que le quorum n'a pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2011, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre SICAV, qui aura lieu le 29 septembre 2011 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant, sous réserve de l'accord de la CSSF:

Ordre du jour:

Modification des statuts comme suit:

1. Changement de l'Article 1: changement de la dénomination de la SICAV en KBL EPB EQUITY FUND II.
2. Soumission de la SICAV à la loi du 17 décembre 2010 (ci-après «la loi») concernant les organismes de placement collectif et amendement consécutif de l'Article 27 afin de soumettre la SICAV aux nouvelles dispositions de la loi relatives aux fusions.
3. Remplacement des références relatives à l'ancienne loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par de nouvelles références à la loi et amendement consécutif des Articles 3, 16, 23 et 29.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions un jour ouvrable avant la date de l'assemblée au siège de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011121261/755/26.

Clairval Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.642.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19.09.2011 à 14.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2011;
- Affectation du résultat au 30.06.2011;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011121259/19.

Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 septembre 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011121260/755/19.

Xirom Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1742 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.196.

We hereby invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held in the offices of HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA at 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, on 15 September 2011 at 3 p.m. to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Report of the board of directors and report of the auditor.

2. Approval of the balance sheet and profit and loss account as at 30 June 2011 submitted by the board.
3. Allocation of the year end result.
4. Discharge of the directors and auditor in respect of the financial year ended.
5. Composition of the board and duration of terms of office.
6. Appointment of the auditor for the new financial year.
7. Miscellaneous.

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the annual general meeting if his shares have been deposited up to Monday, 12 September 2011 at the latest at the registered office of the Company or at HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxembourg and left there until the end of the annual general meeting. Each shareholder, who complies with the requirements, will be admitted to the annual general meeting.

Luxembourg, August 2011.

Board of Directors .

Référence de publication: 2011121262/755/23.

Allianz Institutional Plus, Fonds Commun de Placement.

Der Fonds Allianz Institutional Cash Plus wurde in Allianz Institutional Plus umbenannt.

Das Verwaltungsreglement des Allianz Institutional Plus wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Juli 2011

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011090547/11.

(110102627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Allianz Global Investors Fund IV, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz Global Investors Fund IV wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Juli 2011

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011090548/10.

(110102628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

CB Geldmarkt Deutschland I, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des CB Geldmarkt Deutschland I wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Juli 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011090549/10.

(110102629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Allianz PIMCO Pfandbrieffonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz PIMCO Pfandbrieffonds wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Juli 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011090550/9.

(110102630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Hilux SV SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de HILUX SV SIF coordonné au 1^{er} Janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

HANSAINVEST LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2011091419/11.

(110102720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Altercap Investment I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.671.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of the month of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BPH Holding S.A., a société anonyme, incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 143527,

duly represented by Mr Stéphane Badey, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 8 June 2011 (the "Sole Shareholder") being the Sole Shareholder of and holding all the thousand (1,000) ordinary shares in issue in Altercap Investment I S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, incorporated on 30 December 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing at the time in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 892 on 4 May 2011.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The agenda is the following:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one million Euro (EUR 1,000,000) to four million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 4,650,000) by the issue of three thousand six hundred and fifty (3,650) ordinary shares of a nominal value and subscription price of one thousand Euro (EUR 1,000) each; acceptance of the subscription in cash by BPH Holding S.A., the Sole Shareholder of the Company, for a total amount of three million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,650,000) (the "Subscription in Cash");

B. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above as set forth below:

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at four million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 4,650,000) consisting of four thousand six hundred and fifty (4,650) ordinary shares in registered form with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) each."

C. Miscellaneous.

After the Sole Shareholder approved the foregoing, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from one million Euro (EUR 1,000,000) to four million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 4,650,000) by the issue of three thousand six hundred and fifty (3,650) ordinary shares of a nominal value and subscription price of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

The three thousand six hundred and fifty (3,650) new shares have been subscribed by BPH Holding S.A., the Sole Shareholder of the Company, here represented as aforementioned, and fully paid up in cash for a total amount of three million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,650,000) (the "Subscription in Cash") so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of three million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,650,000.-) as was certified to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the value of the total Subscription in Cash for an amount of three million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,650,000) to the share capital account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 3,200.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BPH Holding S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143527,

dûment représentée par Mr Stéphane Badey, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 juin 2011 (l' "Actionnaire Unique"), étant l'Actionnaire Unique de, et détenant toutes les mille (1.000) actions ordinaires émises dans Altercap Investment I S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, constituée le 30 décembre 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 892, le 4 mai 2011.

L'Actionnaire Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions émises dans la Société, de sorte que des décisions puissent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de un million d'Euros (1.000.000 EUR) à quatre millions six cent cinquante mille Euros (4.650.000 EUR) par l'émission de trois mille six cent cinquante (3.650) actions ordinaires ayant une valeur nominale et un prix de souscription de mille Euros (1.000 EUR) chacune; acceptation de l'apport en numéraire par BPH Holding S.A., l'Actionnaire Unique de la Société, consistant en une souscription d'un montant total de trois millions six cent cinquante mille Euros (3.650.000 EUR) (l' "Apport en Numéraire");

B. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter ce qui précède tel que décrit ci-dessous:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis et souscrit de la Société est fixé à quatre millions six cent cinquante mille Euros (4.650.000 EUR) représenté par quatre mille six cent cinquante (4.650) actions ordinaires nominatives ayant chacune une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR)."

C. Divers

Après approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, celui-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de un million d'Euros (1.000.000 EUR) à quatre millions six cent cinquante mille Euros (4.650.000 EUR) par l'émission de trois mille six cent cinquante (3.650) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription de mille Euros (1.000 EUR).

Les trois millions six cent cinquante (3.650) actions nouvelles ont été souscrites par BPH Holding S.A., l'Actionnaire Unique de la Société, ici représentée comme il est dit ci-avant, et intégralement payé en numéraire et consistant en une souscription s'élevant à un montant total de trois millions six cent cinquante mille Euros (3.650.000 EUR) (l' "Apport en Numéraire"), de sorte que le montant de trois millions six cent cinquante mille euros (3.650.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Il est décidé d'allouer la valeur de la totalité de l'Apport en Numéraire pour un montant de trois millions six cent cinquante mille Euros (3.650.000 EUR) au compte du capital social.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la réunion a été close.

Coûts et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 3.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BADEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27649. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116980/117.

(110134237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Docpharma Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 99.614.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, avec effet au 16 août 2011, la démission de Monsieur Bernard Cremer de son poste de gérant de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Pascale Engelen, domiciliée à Europalaan 22, 3500 Hasselt, Belgique, avec effet au 16 août 2011, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Bernard Cremer, pour un mandat d'une durée déterminée prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels de la Société en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Docpharma Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2011117560/16.

(110135030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Berenberg Euro Money Market (SGB), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Berenberg Euro Money Market (SGB), welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. August 2011.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011118473/12.

(110136026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Strategie-Aktiv-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Strategie-Aktiv-Fonds, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. August 2011.

Für die Gesellschaft
Universal-Investment-Luxembourg S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011118474/12.

(110136027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Docpharma Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 99.614.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination en Docpharma B.V.B.A.

L'associé unique de la Société a également transféré son siège social au 6A, Terhulpssteenweg, B-1560 Hoeilaart.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Docpharma Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2011118813/13.

(110136758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

1798 Healthcare Long / Short Master Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

—
The Board of directors of the management company Lombard Odier Funds (Europe) S.A., a société anonyme which registered office is at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered on the Registre de commerce et des sociétés under No. B 152886, has decided to put the Fund into liquidation with effect as of 24 August 2011 following the receipt of a massive redemption request which makes impossible to manage the Fund in an efficient manner.

Référence de publication: 2011121263/755/9.

Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 39.564.

—
EXTRAIT

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 2^{ème} chambre a rendu en date du 10 juin 2011 le jugement n°810/11 de modification du mode de liquidation de la société anonyme Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle, avec le dispositif suivant:

"Par ces motifs:

Le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, après instruction de la demande en audience publique et après avoir entendu le juge-commissaire, Odette PAULY, en son rapport oral et le Ministère Public en ses conclusions,

reçoit la requête en la forme,

la déclare recevable et fondée,

partant,

complète le mode de liquidation de la société anonyme Lehman Brothers (Luxembourg) S.A. fixé suivant jugement du 1^{er} avril 2009 comme suit:

dit que la liquidation de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. se fera conformément aux dispositions de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, des articles 141, 144, 146 et 149 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et des articles 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 463, 464, 465-1°, 3° et 5°, 485, 487, 495, 495-1, 508, 528, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 567-1 du Code de commerce,

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant tout recours,

laisse les frais de l'instance à charge de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. (...).

Pour extrait conforme
Pour Lehman Brothers (Luxembourg) S.A. en liquidation
Les liquidateurs judiciaires
Jacques DELVAUX / Laurent FISCH

Référence de publication: 2011121251/31.

(110138981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Brand Trading Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Sunreef Yachts S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 90.740.

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Sunreef Yachts s.a.», ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90 740 constituée suivant acte reçu le 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°178 du 19 février 2003.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société.
2. Changement de la dénomination de la société de Sunreef Yachts S.A. en Brand Trading Company S.A.
3. Refonte des statuts de la société afin de les mettre en concordance avec les résolutions susmentionnées et afin de les adapter au statut particulier de la société anonyme unipersonnelle.
4. Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur en remplacement.
5. Nomination d'un administrateur délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services et de conseils en matière micro- et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «Sunreef Yachts S.A.» en «Brand Trading Company S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts de la société afin de les mettre en concordance avec les résolutions susmentionnées et afin de les adapter au statut particulier de la société anonyme unipersonnelle, comme suit:

Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois en vigueur au Grand Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi de 1915») par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «BRAND TRADING COMPANY S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La société a pour objet la prestation de services et de conseils en matière micro-et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

3.2 Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

3.3 Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

3.4 La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

3.5 La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

3.6 La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

3.7 Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

3.8 D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de mai, à 18 h 00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Michèle FEITE de ses fonctions d'administrateur. L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur, en remplacement de Madame Michèle FEITE, Monsieur Nicolas VAN BEEK, Administrateur de sociétés, né le 08 décembre 1974 à Beauvais (France), demeurant à L-1724 Luxembourg, 3A Boulevard Prince Henri (président du Conseil d'Administration). Son mandat d'administrateur viendra à échéance le 5 septembre 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Nicolas VAN BEEK, prénommé, au poste d'administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière. Son mandat d'administrateur délégué viendra à échéance en même temps que son mandat d'administrateur; à savoir le 5 septembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300 (mille trois cents) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31401. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121216/262.

(110139134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**RE European Bottles S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RE Educations S.à r.l.).**

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.597.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in June, 2011, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Educations S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.597 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of December 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 279 of February 10, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into “RE European Bottles S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RE European Bottles S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. Karsten Langer, born on December 16, 1967 in Gentofte (Denmark), residing professionally at 7, Avenue Lloyd George, B-1000 Brussels (Belgium), from his position as class B manager of the Company as of the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Mr. Kai Köppen, Partner, born in Munich, Germany, on October 11, 1962, with professional address at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany, as class B manager of the Company as from the date hereof, for an unlimited period.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculé sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représentée par Marie Amet-Hermes, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en juin 2011, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Educations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.597 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu le 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 279 du 10 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "RE European Bottles S.à r.l."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er}, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RE European Bottles S.à r.l. (la «Société»).

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Karsten Langer, né le 16 décembre 1967 à Gentofte (Danemark), résidant professionnellement au 7, Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique), de sa position de gérant de catégorie B de la Société à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Kai Köppen, Partner, né à Munich, Allemagne, le 11 octobre 1962, ayant son adresse professionnelle à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne, gérant de catégorie B de la Société à compter de la date des présentes, pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30432. Reçu soixante-quinze (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097076/108.

(110109521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.574.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before Maître Henri HELLINKCX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Two S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.», une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Two S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de Euros 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un manager A et d'un manager B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P. prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubai, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25965. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086179/382.

(110096615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Rotor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.478.

L'an deux mille onze, le 6 juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Ms Karolina Dziemianczyk, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration laquelle a été annexée à l'acte de Me Léonie GRETHEN en date du 20 mai 2011, pour le compte de Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, étant l'associé unique de Rotor Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussignée Me Léonie Grethen en date du 20 mai 2011, pas encore publié au Mémorial C et pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin de rectifier une erreur matérielle apparue dans l'Acte.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents parts sociales (12.500) émises représentant l'intégralité du capital social émis de la Société.
2. La partie comparante, agissant es qualités, déclare et requiert le notaire d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les articles en langue anglaise et française et qu'il faut les remplacer par les articles en-dessous:

Version anglaise:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Rotor Holding S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and these articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers provided always that no such branch or other office is established in the United Kingdom. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (but never to the United Kingdom) until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may, in particular, acquire by subscription, purchase or exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, foundation or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may issue funding instruments, convertible or not, exclusively to its shareholders under the condition that each shareholder subscribes for such instruments and for the same percentage as its interest in the share capital of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders, or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5. A share transfer will be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8. [The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.]

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be the shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers (hereafter Class A Manager) and class B managers (hereafter Class B Manager). Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

7.4. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

7.5. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the sole manager, or if there is more than one manager, by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be as set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and in places indicated in a meeting schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the votes cast. In the event, however, that the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication which allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held Board meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in the following circumstances:

- (i) if there is a sole manager, by the individual signature of any manager of the Company;
- (ii) if more than one manager has been appointed, by the joint signatures of any Class A manager and any Class B manager; or
- (iii) by the joint or single signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. When the number of shareholders is, or is reduced to, one (1):

- (i) the sole shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the general meeting of shareholders or to shareholders' circular resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. Each share gives entitlement to one (1) vote and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the Board or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

13.3. General meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the general meeting, it may be held without prior notice.

13.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.6. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first general meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second general meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second general meeting or by a circular resolution of the shareholders by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

13.7. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin the first (1) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager, or, in case there is a plurality of managers, the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

14.4. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.5. The shareholders shall appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may, in particular, allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholder(s) must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets of the Company and to pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder(s) or, if there is more than one shareholder, the shareholders, in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 18. Transitional Provision. The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011."

Version française:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Rotor Holding S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil à condition qu'en toute circonstance aucune de ces filiales ou autres bureaux ne soient établis au Royaume-Uni. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (mais jamais au Royaume-Uni), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra, en particulier, acquérir par souscription, achat, ou échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société, fondation ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. La Société ne peut émettre des instruments financiers, convertibles ou non, qu'exclusivement à ses associés, sous condition que chaque associé souscrive à un tel instrument et pour le même pourcentage que son intérêt dans le capital social de la société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales sera opposable à la Société ou aux tiers après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.8. La Société pourra racheter ses propres parts sous réserve d'avoir des réserves distribuables disponibles dans ce but ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum (avec ou sans motif) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, étant les gérants de classe A (ci-après Gérant de classe A) et les gérants de classe B (ci-après Gérant de classe B). Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

7.4 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

7.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de gérance doit être considérée, le cas échéant comme référence faite au gérant unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et circonstances de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et que chacun déclare avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Cependant dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée des associés a nommé différentes classes de gérants (respectivement Gérant de classe A et Gérant de classe B) toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise qu'à la majorité des votes des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B présent ou représenté. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée dans les circonstances suivantes:

- (i) En cas de gérant unique, par la seule signature de tout gérant de la Société
- (ii) En cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de gérant de classe B, ou
- (iii) Par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Quand le nombre des associés est de un (1) ou est réduit à un (1):

- (i) L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés;
- (ii) Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'assemblée générale des associés ou aux résolutions circulaires des associés devra le cas échéant être entendue comme référence à l'associé unique ou aux résolutions de l'associé unique; et
- (iii) Les résolutions de l'associé unique seront consignées dans les minutes ou rédigées par écrit

12.2. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote et chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le Conseil ou, à défaut de quoi, le commissaire ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Il sera donné à tous les associés un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

13.3. Les assemblées générales doivent être tenues au moment et au lieu indiqués dans les convocations.

13.4. Si tout les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, aucune convocation n'est requise.

13.5. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Si la majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale ou à la première consultation écrite, les associés doivent être convoqués à une seconde assemblée générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions devront être adoptées à la seconde assemblée générale ou par voie de résolutions circulaires des associés à la majorité des voix quelque soit la proportion de capital social représenté.

13.7. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

14.4. Dans les cas requis par la loi, les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

14.5. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises et le cas échéant fixent leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années mais peut-être renouveler.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter, conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires sont établis par le Conseil, ou par le gérant unique;

(ii) Ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) La décision de distribuer des dividendes est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) Si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Disposition générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 18. Disposition transitoire. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société du fait des modifications ci-dessus sont estimés à cent cinquante euros (150,- EUR).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Dziemianczyk, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26508. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Releveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011092009/432.

(110103327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

b-to-v II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.948.

Im Jahre zweitausendelf, am achtzehnten April.

vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der b-to-v II S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 537 vom 22.03.2011, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 157.948 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Mario Warny, Geschäftsleiter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Marc-Oliver Scharwath, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Protokollführer bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Herrn Marc Feltz, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Gesellschafter beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Gesellschaftern bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Protokollführer, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Gesellschafter erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Erweiterung des Artikels 2 der Gesellschaftssatzung um zwei weitere Absätze wie folgt:

Bisheriger Artikel 2:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise – wie etwa durch die Erbringung von Beratungsleistungen – unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuldbzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Neuer Artikel 2:

Art. 2. Hauptzweck der Gesellschaft ist es, als persönlich haftender Gesellschafter (associé commandité) und Geschäftsführer (gérant) der b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR) (die SICAR), einer Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (société d'investissement en capital à risque) gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital in der Form einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) tätig zu werden.

Die Gesellschaft kann in dieser Funktion sämtliche Tätigkeiten ausführen, die im Zusammenhang mit der Verwaltung, der Geschäftsführung und der Vermarktung der SICAR stehen. Die Gesellschaft kann im Namen und für Rechnung der SICAR Verträge abschließen, übertragbare Wertpapiere kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen; sie kann in eigenem Namen oder im Namen Dritter jedwede Eintragung und Übertragung in Aktionärs- oder Schuldverschreibungsregister jeder Luxemburger oder ausländischen Gesellschaft durchführen und für Rechnung der SICAR und der Kommanditisten der SICAR alle Rechte und Vorzugsrechte, insbesondere jedes mit den Vermögenswerten der SICAR verbundene Stimmrecht, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise – wie etwa durch die Erbringung von Beratungsleistungen – unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

2. Änderung des Artikels 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 4:

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Neuer Artikel 4:

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

3. Änderung des Artikels 10 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 10:

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck

im Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihrer Amtszeit festlegt (festlegen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier ordnungsgemäß Bevollmächtigten. Geschäftsführer evollmächtigten und im durch Rahmen die Unterschrift dieser Bevo eines llmäch jeden tigung

Neuer Artikel 10:

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt mindestens zwei Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche (r) die Dauer ihrer Amtszeit festlegt (festlegen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

4. Änderung von Absatz 1 des Artikels 11 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 11, Absatz 1:

Art. 11. Bei Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch den Rat der Geschäftsführer geleitet, welche aus dem Kreis ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen kann. Sie kann außerdem einen Schriftführer bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Neuer Artikel 11, Absatz 1:

Art. 11. Der Rat der Geschäftsführer kann aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Schriftführer bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

5. Änderung des Artikels 15 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 15:

Art. 15. Der Geschäftsführer oder im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von dem oder den Geschäftsführer(n) erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind. Dabei dürfen die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten.

Neuer Artikel 15:

Art. 15. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von den Geschäftsführern erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind. Dabei dürfen die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten.

6. Änderung des Artikels 21 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 21:

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt eine Bestandsaufnahme, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in diese Bestandsaufnahme und die Bilanz nehmen.

Neuer Artikel 21:

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt eine Bestandsaufnahme, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in diese Bestandsaufnahme und die Bilanz nehmen.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck und dementsprechend Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Hauptzweck der Gesellschaft ist es, als persönlich haftender Gesellschafter (associé commandité) und Geschäftsführer (gérant) der b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR) (die SICAR), einer Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (société d'investissement en capital à risque) gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital in der Form einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) tätig zu werden.

Die Gesellschaft kann in dieser Funktion sämtliche Tätigkeiten ausführen, die im Zusammenhang mit der Verwaltung, der Geschäftsführung und der Vermarktung der SICAR stehen. Die Gesellschaft kann im Namen und für Rechnung der SICAR Verträge abschließen, übertragbare Wertpapiere kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen; sie kann in eigenem Namen oder im Namen Dritter jedwede Eintragung und Übertragung in Aktionärs- oder Schuldverschreibungsregister jeder Luxemburger oder ausländischen Gesellschaft durchführen und für Rechnung der SICAR und der Kommanditisten der SICAR alle Rechte und Vorzugsrechte, insbesondere jedes mit den Vermögenswerten der SICAR verbundene Stimmrecht, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise – wie etwa durch die Erbringung von Beratungsleistungen – unterstützen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuldbzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dem Umstand Rechnung zu tragen, dass nach neuem Gesellschaftszweck eine Mehrzahl von Geschäftsführern gegeben sein muss und dementsprechend Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 10 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 10.** Die Geschäftsführung obliegt mindestens zwei Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Die Geschäftsführer werden durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche (r) die Dauer ihrer Amtszeit festlegt (festlegen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Absatz 1 des Artikels 11 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 11.** Der Rat der Geschäftsführer kann aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Schriftführer bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 15 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 15.** Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auf der Basis eines von den Geschäftsführern erstellten vorläufigen Abschlusses auszuzahlen, aus dem hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind. Dabei dürfen die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrages und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmäßigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten.“

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 21 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 21.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt eine Bestandsaufnahme, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in diese Bestandsaufnahme und die Bilanz nehmen.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. WARNY, M.-O. SCHARWATH, M. FELTZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18928. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2011.

Référence de publication: 2011087182/246.

(110098251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

EDEL Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.013.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires du 5 juillet 2011 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du: «9B, boulevard du Prince Henry, L-1774 Luxembourg» au «6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg», avec effet immédiat.

2. Les démissions de Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO et Monsieur Jean-Marc DEBATY, ont été acceptées avec effet immédiat.

3. Sont nommées, en tant qu'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Arthur KHAYRULLIN, né le 22 février 1974 à Kazan (Russie) ayant son adresse professionnelle au 61, Karl Marx Street, Kazan 420015 Russie.

- Monsieur Brian MURRAY, né le 17 octobre 1947 à New Jersey (U.S.A.) ayant son adresse professionnelle au 666 Godwin Avenue, Suite 330, Midland Park, New Jersey, 07432 (U.S.A.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096061/24.

(110108650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Agence Immobilière Neu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 27, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.708.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093445/10.

(110106416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.247.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 08 juin 2011 que:

L'assemblée prend acte de la démission de Maître Franz SCHILTZ de son mandat d'administrateur.

Maître Jean-Louis SCHILTZ né le 14 août 1964 à Luxembourg demeurant L -2419 Luxembourg, 2 rue Fort Rheinsheim, est nommé administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Les mandats des administrateurs à savoir Messieurs Raymond LIES, Claude SEYWERT et Frank WAGENER sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le mandat de réviseur de RSM AUDIT SARL prend fin.

Luxembourg.

Pour Extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2011093507/18.

(110105893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 58, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 59.447.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 17 mai 2010

Il est décidé de:

- renouveler le mandat d'administrateur de Mr BILLOD Laurent, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- renouveler le mandat d'administrateur de la société EUROFIT SA (anciennement BCS TRADING) n° CH-217-0137014-5 ayant son siège 1 chemin des Kybourg à CH-1707 Fribourg (Suisse).

EUROFIT SA a comme représentant Mr BOSSARD Marc né le 9/06/1967 à Zug (Suisse), pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016. Mr Brossard est domicilié professionnellement 1 chemin des Kybourg à CH-1707 Fribourg (Suisse).

- accepter la démission de l'administrateur Mme BORTOLAZZI Simona au 31/12/2010

- nommer en tant qu'administrateur Mme BONNET Maud née le 3/03/1973 à Metz (France), demeurant au 58 rue de l'Acierie à L-1112 Luxembourg, en remplacement de Mme Bortolazzi pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- accepter la démission du commissaire aux comptes Advanced Accountants & Associates Ltd.

- nommer la société FMV Consulting SA, 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg, RCS n°B109612 en qualité de commissaire aux comptes, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

FMV PARTNERS S.A.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011095644/26.

(110107378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fanad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.433.

Suite à la notification de la cession de 500 parts sociales effectuées en date du 21 juin 2011 par l'associé unique Luxembourg Finance House S.A., le capital social de la société Fanad, est désormais détenu par Mr. Sibrand van Roijen, ayant son adresse privée au 240, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011093585/11.

(110105870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Go ! General Overnight Express & Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 92.177.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093628/9.

(110106144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

ODC Luxembourg (Belgian Project) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 159.087.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093767/10.

(110105750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Optique Lorraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 141.443.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093770/10.

(110105988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Opera - Participations Sca, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.701.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30/06/2011.

Résolution:

Le mandat du réviseur venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur KPMG Audit, S.à r.l., 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093768/14.

(110105738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30/06/2011.

Résolution:

Le mandat du réviseur venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur KPMG Audit, S.à r.l., 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093769/14.

(110105737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Prolux AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 158.203.

—
Aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 11.07.2011 gehen folgende Beschlüsse hervor:

01. - die Aktionäre sind vollzählig erschienen.

02. - Abberufung eines Verwaltungsratsmitgliedes:

das Verwaltungsratsmitglied Herr Guy CONVENS wird mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat abberufen.

03. - Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes:

zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Markus TIPPKÖTTER, wohnhaft zu D-47906 KEMPEN, Terwelpstrasse 1b. ernannt.

Das Mandat erlischt am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

04. - Abberufung des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes:

das delegierte Verwaltungsratsmitglied Herr Guy CONVENS wird mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat abberufen.

05. - Ernennung des neuen delegierten Verwaltungsratsmitgliedes:

zum neuen delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Markus TIPPKÖTTER, wohnhaft zu D-47906 KEMPEN, Terwelpstrasse 1b. ernannt.

Das Mandat erlischt am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

06. - Abberufung des Rechnungskommissars:

Der Rechnungskommissar HD Invest S.A.R.L. wird mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat abberufen.

07. - Ernennung eines neuen Rechnungskommissars:

zum neuen Rechnungskommissar die Firma H.M.-CONSULT S.A R.L. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss 67, ernannt.

Das Mandat erlischt am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Markus TIPPKÖTTER

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011097766/30.

(110110482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

JAN.CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.883.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Lors de la constitution de la société anonyme JAN.CO S.A., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, inscrite sous le numéro B 150.883 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 27 février 2010,

acte enregistré à Luxembourg AC, le 19 janvier 2010, LAC/2010/2718, aux droits de 75.- € et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 26 janvier 2010 sous le numéro L100012760, une erreur matérielle s'est glissée en début de l'acte en ce qui concerne l'année de la signature de l'acte.

En effet, l'acte indique que l'acte a été signé "L'an deux mille neuf, le quatorze janvier", alors qu'en réalité l'acte a été signé en "L'an deux mille dix, le quatorze janvier".

Il y a donc lieu de rectifier la première phrase de l'acte, qui aurait dû se lire comme suit:

"L'an deux mille dix, le quatorze janvier".

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30945. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2011096925/26.

(110109500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Palais Angkor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.413.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011093771/10.

(110106089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Peabody Boetie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.360.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire le 28 juin 2011

L'associé unique de la société décide d'élire Ernst & Young, société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprise avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Peabody Boetie S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2011093772/15.

(110106134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.436.

I. Suite à une décision du conseil communal, ERNST & YOUNG S.A., commissaire aux comptes, a son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Benoit Chéron, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mathieu Paillat, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094461/21.

(110106978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.137.

Les comptes annuels au 30 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pearson Luxembourg N° 1.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011093773/11.

(110105556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

PowerCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011093776/14.

(110105712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.911.

Le bilan au 31 décembre 2010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093777/12.

(11010555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Samson International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.151.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz am 16. Mai 2011 um 11.00 Uhr

Die Versammlung nimmt am heutigen Tage die Kündigung des zugelassenen Wirtschaftsprüfers EWA REVISION S.A. mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy an.

Durch einstimmigen Beschluss wird die Gesellschaft FIDEWA AUDIT S.A. eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 155 324, mit Sitz in L - 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri zum neuen zugelassenen Wirtschaftsprüfer ernannt. Dieses Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Mai 2011.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011093827/17.

(110105602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 34.402.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 483 du 29 décembre 1990.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Private Estate Life S.A.

Signature

Référence de publication: 2011093778/14.

(110106028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sungear Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.695.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 11 février 2011

En date du 11 février 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 18 janvier 2011, de Madame Francesca De Bartolomeo, en qualité d'Administrateur.

- de coopter, avec effet au 14 février 2011, Monsieur Danilo Vitali, Caceis Bank Luxembourg, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Madame Francesca De Bartolomeo, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sungear Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011093849/18.

(110106230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Paulim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 89.596.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093783/10.

(110105825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

PowerCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.633.

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

M. François RIVIÈRE, demeurant à 39, avenue du Roule, F-92200 Neuilly sur Seine, France,

ici représenté par Me Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 27 juin

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «PowerCo S.à r.l.» (la «Société»), avec un capital social de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 237.500,-) pour le porter à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), par la création et l'émission de deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et paiement des deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) parts sociales nouvellement émises, par apport en nature.

3. Modification de l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 237.500,-) pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), et d'émettre à cet égard deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) nouvelles parts sociales, par transfert d'une créance.

Deuxième résolution

Les deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) nouvelles parts sociales nouvellement émises (les «Nouvelles Parts») sont souscrites par M. François RIVIÈRE, précité.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de deux cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 237.500,-) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la «Créance») que M. François RIVIÈRE a envers la Société.

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par le gérant unique de la Société le 27 juin 2011 qui, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion provenant de la Créance d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cent euros (EUR 237.500,-) en capital de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société est amendé et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011/29566. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093775/65.

(110105696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Panolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PANOLUX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011093782/11.

(110106394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

PE Financing No. 5 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.541.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011093784/12.

(110106030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

LMGC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.420.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale de l'Associé Unique tenue en date du 1^{er} juillet 2011 que:

- Monsieur Richard E. SCHUMACHER JR. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A en date du 19 mai 2011;

- Monsieur Jeffrey L. FAIR, né au Texas (Etats Unis d'Amérique), le 12 mars 1973, ayant son adresse professionnelle au 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, Etats Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 8 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

LMGC LUXEMBOURG S.A R.L.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011093965/20.

(110105436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Fondation Grand-Duc Adolphe, Duc de Nassau, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1352 Luxembourg, 5, rue de la Congrégation.

R.C.S. Luxembourg G 193.

Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008

Bilanz zum 31 Dezember 2008

(in EUR)

AKTIVA	2008 EUR
Anlagevermögen	
Gründungskosten	2.036,42
Anlagevermögen	
Nießbrauch Gemeindezentrum Clausen	147.500,00
Umlaufvermögen	
Forderungen	
Sonstige Forderungen	85,47
	<u>85,47</u>
Guthaben bei Banken, Postscheck und Kasse	31.053,92
	<u>31.053,92</u>
Gesamtsumme	180.675,81
PASSIVA	2008 EUR
Eigenkapital	
Kapital	
Dotationskapital	177.500,00
Kapitalzuwendungen	1.025,00
Ergebnis des Jahres	7,21
	<u>178.532,21</u>
Verbindlichkeiten	
Verbindlichkeiten	
Sonstige Verbindlichkeiten	2.143,60
Gesamtsumme	180.675,81

Ausgaben- und Einnahmenrechnung für die Periode zum 31. Dezember 2008

(in EUR)

AUSGABEN	2008 EUR
Veranstaltungen	500,00
Bankgebühren	6,00
Abschreibungen auf Sachanlagen	2.500,00
Abschreibungen auf Gründungskosten	107,18
	<u>2.607,18</u>
Ergebnis des Jahres	7,21
Gesamtsumme	3.120,39

EINNAHMEN	2008 EUR
Zweckgebundene Spenden	500,00
Zinsen	120,39
Amortisation Dotationskapital für Nießbrauch	2.500,00
Gesamtsumme	3.120,39

*Angaben zur Bilanz zum 31. Dezember 2008
(in EUR)*

AKTIVA					
Anlagevermögen					
Nießbrauch Gemeindezentrum					
Anschaffungswert	150.000,00				
Abschreibung (über 30 Jahre)	-2.500,00				
Bilanzwert					147.500,00
Gründungskosten					
Anschaffungskosten	2.143,60				
Abschreibung (über 10 Jahre)	-107,18				
Bilanzwert					2.036,42
Umlaufvermögen					
Sonstige Forderungen					
Zinsabgrenzungen	85,47				85,47
Guthaben bei Banken, Postscheck und Kasse					
BCEE - Kontokorrentkonto	6.053,92				
BCEE - Terminkonto	25.000,00				
					31.053,92
Rechnungsabgrenzungsposten					
Im voraus bezahlte Aufwendungen					0,00
Kapitalkonten	Dotations- kapital	Amortisation Dotations- kapital	Kapital- zuwendungen	Jahres- ergebnis	Gesamt
Gründung	180.000,00	0,00	0,00	0,00	180.000,00
Amortisation Dotationskapital		-2.500,00			-2.500,00
Kapitalzuwendungen			1.025,00		1.025,00
Ergebnis des Jahres				7,21	7,21
Zum 31.12.2008	180.000,00	-2.500,00	1.025,00	7,21	178.532,21

*Budget für die Periode zum 31. Dezember 2009
(in EUR)*

AUSGABEN	2009 EUR
Veranstaltungen	500,00
Zuwendung für Ausstattung Clausen	0,00
	500,00
Bankgebühren	10,00
Verwaltungskosten	50,00
	60,00
Abschreibungen auf Sachanlagen (Nießbrauch über 30 Jahre)	2.500,00
Abschreibungen auf Gründungskosten (über 10 Jahre)	107,18
	2.607,18
Ergebnis des Jahres	32,82
Gesamtsumme	3.200,00
EINNAHMEN	2009 EUR
Zweckgebundene Spenden	500,00

Sonstige Einnahmen	100,00
Zinsen	100,00
Amortisation Dotationskapital für Nießbrauch (über 30 Jahre)	2.500,00
Gesamtsumme	3.200,00

Référence de publication: 2011095769/104.

(110107943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Axiome de Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.818.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Axiome de Ré S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 138 du 22 mai 1989, mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du premier février 2011, publié au Mémorial C numéro 886 du 3 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 29.818.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Aline DALENCONTE employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du Commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge donnée au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- 3.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans.
- 4.- Divers

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur de la liquidation la société Callens, Pirenne, Theunissen & Co, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.178.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport du liquidateur établi à son intention et du rapport du Commissaire à la liquidation, tous deux remis en séance, décide

- (i) d'adopter et d'approuver lesdits rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation et
- (ii) de donner quitus de leur gestion à chacun de SOGECORE S.A. et Callens, Pirenne, Theunissen & Co, en tant que respectivement liquidateur et commissaire à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

La liquidation de la Société étant par conséquent clôturée, l'Assemblée Générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de ce jour à l'adresse suivante: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. WEILER, A. DALENCONTE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29833 Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095975/62.

(110109585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093786/10.

(110105975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.062.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093787/10.

(110105974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Peter Pin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.542.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} février 2011, Monsieur Séverin Laface et Madame Myriam Marbehant, ont cédé toutes les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à Bright Investments S.A., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

La Société a accepté ladite cession à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011093788/15.

(110105972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.
